

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA HAUTE-LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2023, le nombre de dossiers de surendettement déposés a atteint 421 (+41), en hausse de 10,8% par rapport à 2022. Cette augmentation est comparable à celle observée en région Auvergne-Rhône-Alpes (+11,4%), mais un peu plus marquée qu'au plan national (+7,5%).

Le volume départemental est ainsi revenu au niveau des années 2020 et 2021 (respectivement 421 et 418 dépôts). Il demeure néanmoins bien inférieur à celui de 2019<sup>2</sup>, où 541 dossiers avaient été déposés, soit une baisse de -22,2% sur 5 ans - évolution plus favorable qu'en région et en France (-15% tous deux).

Ainsi, en 2023, la Haute-Loire comptait 220 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants, proportion au niveau de celle de la France (223).

Les redépôts ont représenté entre un tiers et la moitié des dossiers déposés (42,9% en Haute-Loire vs. 40,4% en région).

Recevabilité et orientation

En Haute-Loire, en 2023, l'immense majorité des dossiers ont été qualifiés comme étant recevables (93,7%, +2,2 points), soit autant, en proportion, qu'aux plans régional (94,5%) et national (93,1%).

Plus d'un dossier recevable sur deux a été orienté vers un réaménagement de dettes (54,6%, +1,9 points, convergence vers le taux régional de 58,4%), et en corolaire, un peu moins d'un sur deux vers un rétablissement personnel (45,4%).

Endettement et effacement de dettes (conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes)

S'agissant des dossiers recevables en 2023, la répartition de l'endettement est la suivante :

- un peu plus d'un tiers de l'endettement concerne des dettes à la consommation (34,1%),
- un peu plus d'un quart des dettes immobilières (25,8%), ou des autres dettes<sup>3</sup> (28,6%),
- le solde traduit des dettes de charges courantes (11,5%).

L'endettement médian, hors dettes immobilières, a atteint 12 846 euros en Haute-Loire, nettement inférieur aux niveaux régional ou national (environ 16 800 euros).

Un peu plus d'un quart des dettes a été effacé (27,1% en Haute-Loire, soit 3,5 MEUR et 24,9% en France soit 1 GEUR).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission de surendettement de Haute-Loire a permis la mise en place de solutions pérennes pour près des trois quarts des dossiers traités en 2023 (70,3% vs. taux national de 72,2%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

<sup>2</sup> Année considérée comme référence pour la période d'avant crises sanitaire et ukrainienne.

<sup>3</sup> Dettes sociales (type dettes envers la CAF), dettes pénales, etc...

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>4</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité de l'année 2022, rappels méthodologiques et réglementaires et échanges divers (Loi API)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	8	Inclusion financière : 86 intervenants sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	8	Inclusion financière : 86 intervenants sociaux
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Point de conjoncture économique, échange sur les services à l'économie de la Banque de France dont l'inclusion financière
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	36	Présentation, dans des écoles (de la primaire au post-bac) et dans le cadre de réunions de bassin de l'Education Nationale, des ressources d'éducation financière (budget...), des missions de la Banque de France, points de conjoncture économique : 61 professeurs ou chefs d'établissement, et 126 élèves.  Service National Universel (498 jeunes sur 11 sessions)

Les réunions semestrielles du Conseil Départemental de l'Inclusion Financière ont permis aux différents acteurs de la sphère sociale du département d'échanger et de mieux appréhender les dispositifs locaux d'inclusion financière.

Relations avec les Tribunaux : l'objectif de cette concertation annuelle visait à présenter le rapport d'activité, les nouveautés du ROAS, la typologie du surendettement, d'échanger et partager nos modes de traitement et sujétions diverses (Loi API).

<sup>4</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Absence de caractère contraignant quant à la préconisation d'accompagnement social et budgétaire émise par la commission de surendettement.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Néant

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

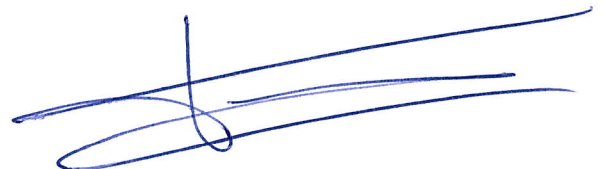
Néant

Fait au Puy en Velay, le 6 Mars 2024

M. Yvan CORDIER  
Président de la commission  
Préfet de la Haute Loire



M. Frédéric SALLIOT  
Secrétaire de la commission  
Directeur Départemental  
Banque de France



## ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>380</b>	<b>421</b>	10,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,9%	42,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	5,3%	6,7%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>325</b>	<b>376</b>	15,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,8%	6,4%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	-12,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	25,0%	46,4%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>332</b>	<b>377</b>	13,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,7%	48,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,7%	45,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,9%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,4%	54,6%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>376</b>	<b>444</b>	18,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,1%	9,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,5%	6,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,8%	39,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,5%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,7%	7,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,9%	3,6%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,8%	4,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,4%	36,7%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	28,7%	27,3%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,2%	12,4%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	6,6%	9,5%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,0%	70,3%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	

## DONNÉES D'ACTIVITE

### STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	HAUTE-LOIRE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6,3%	5,5%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39,2%	38,7%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7,9%	6,1%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36,7%	42,3%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	70,3%	75,3%	72,2%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Haute-Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	7 964	280	1 091	61,4%	75,9%	11 786	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	3 346	41	69	25,8%	11,1%	73 503	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	4 419	229	807	34,1%	62,1%	11 021	2,0
<i>dont autres dettes financières</i>	199	173	215	1,5%	46,9%	712	1,0
Dettes de charges courantes	1 486	299	1 172	11,5%	81,0%	3 471	3,0
Autres dettes	3 512	213	541	27,1%	57,7%	1 514	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>12 962</b>	<b>369</b>	<b>2 804</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 562</b>	<b>7,0</b>

### Auvergne-Rhône-Alpes

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	293 176	8 764	40 420	6817,0%	81%	14 063	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	113 378	977	1 598	2636,3%	9%	91 281	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	171 151	7 779	32 389	3979,6%	72%	13 175	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	8 648	5 140	6 433	201,1%	47%	2 564	2,0
Dettes de charges courantes	59 002	8 532	29 407	1371,9%	78%	3 884	3,0
Autres dettes	77 892	6 156	13 888	1811,1%	57%	2 181	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>430 070</b>	<b>10 872</b>	<b>83 715</b>	<b>10000,0%</b>	<b>100%</b>	<b>18 057</b>	<b>7,0</b>

### France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>4 205 846</b>	<b>101 960</b>	<b>769 055</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 446</b>	<b>6,0</b>